



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois et le 19 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - S. MANRESA - J-M. CARCELLER - J-F. CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSE : M. AZEMA (procuration à S. MANRESA).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel CARCELLER. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Jean-Michel CARCELLER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adhésion à la charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage ! ».
- 2/ Convention constitutive de groupement de commande publique avec la commune de Quarante.
- 3/ Dénomination de voies publiques et privées.
- 4/ Contrat d'assurance des risques statutaires.
- 5/ Passage à la comptabilité M57 au 01/01/2024.
- 6/ Appel aux dons pour le Maroc.
- 7/ Questions diverses.

1/ Adhésion à la charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage ! ».

Monsieur le Maire expose que le mardi 18 juillet 2023, Monsieur le Préfet de l'Hérault a signé avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault et Monsieur le Président de l'Association des Maires de France dans l'Hérault, une charte départementale intitulée « Economisons l'eau ! Ma commune s'engage ». Cette charte a pour objectif de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans l'Hérault. Dans le contexte actuel de sécheresse, il est en effet indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers. Aussi, toutes les communes de l'Hérault sont invitées à adhérer à cette charte. L'adhésion implique le respect de 13 engagements de la part des différents signataires et la désignation au sein de la commune d'un élu référent « eau ». Cet engagement doit être acté par une délibération.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette charte et propose la candidature de Mme Violaine Douville de Franssu en qualité de référent « eau ». Ses propositions sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire retrace ensuite la situation de la source durant l'été et précise qu'un contrôle automatisé nous a permis de suivre quotidiennement les données telles que volumes et débits. La situation s'est tendue à compter de l'ouverture de la cave pour les vendanges. Devant le niveau critique de la ressource et afin de pouvoir continuer à assurer la distribution de l'eau à la population cruzyate, il a été décidé d'approvisionner directement la cave en eau potable en provenance du SIVOM d'Ensérune. D'une citerne de 25 m³ par jour à compter du 18 août 2023, il a fallu rapidement passer à deux citernes/jour soit 50 m³ à compter du 31 août 2023, complétés par un prélèvement dans le réseau de distribution. Cette situation perdure à ce jour.

Une réflexion devra être menée pour les années à venir, cette situation étant amenée à se reproduire. Des pistes pourraient être envisagées : équiper tous les robinets de mousseurs, mettre en place un plan d'action avec la cave coopérative... .

2/ Convention constitutive de groupement de commande publique avec la commune de Quarante.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du raccordement des réseaux d'eaux usées de la commune de Cruzy sur la STEU de Quarante, il convient de constituer avec la commune de Quarante un groupement de commandes publiques en vue de la passation et de l'exécution des marchés publics relatifs à ce projet.

Cette convention permettra de définir les tâches incombant à chacune des parties et de planifier l'intégralité de l'opération. La commune de Cruzy sera coordonnateur du groupement dans la mesure où toute la procédure des marchés publics ainsi que les demandes d'aides financières lui seront dévolues.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention avec la commune de Quarante. Le conseil valide sa demande à l'unanimité.

3/ Dénomination de voies publiques et privées.

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2121-30 impose au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation mais également des lieux-dits lorsque leur adresse n'a pas déjà fait l'objet d'une délibération. En ce qui nous concerne, nous devons valider la dénomination des voies suivantes qu'elles soient nouvelles ou qu'elles n'aient pas fait l'objet d'une délibération antérieure :

- Lieudit Paviro
- Hameau de Montplo
- Domaine de Gabelas
- Mas de Cynanque
- Lotissement Le Clos des Pins
- Lieudit Moulin à Vent
- Chemin du Coulet
- Chemin des Vignals
- Chemin du Poussadou
- Chemin de Fontcendrouze
- Impasse de Sainte Foi

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de délibérer sur ce point. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Contrat d'assurance des risques statutaires.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous sommes assurés contre les risques statutaires via un contrat souscrit par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Hérault auprès de l'assureur GENERALI. Ce contrat présente en 2022 un déséquilibre dans le sens où les règlements et provisions sont supérieurs aux cotisations. Ainsi, l'assureur fait jouer la clause contractuelle d'ajustement tarifaire. Après négociation, le CDG a obtenu une majoration du taux à hauteur de 24 % (au lieu de 69 % initialement proposé) assortie d'un taux de minoration des remboursements des indemnités journalières (80 % au lieu de 100 %). Ce qui représenterait pour nous une augmentation annuelle des cotisations de 3 500 €. Afin de réduire cet impact financier sur le budget de la commune, nous avons la possibilité d'augmenter la durée de la franchise en la passant à 30 jours au lieu de 15 ou de ramener la base de l'assurance au seul traitement de base indiciaire (minimum obligatoire).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification ou non du contrat d'assurance des risques statutaires actuel. Le conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le maintien des clauses actuelles.

5/ Passage à la comptabilité M57 au 01/01/2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, nous devons faire face à un changement de nomenclature budgétaire et comptable, la M57. Nous devons approuver ce changement de nomenclature et opter pour une nomenclature abrégée

préconisée pour les collectivités de moins de 3 500 habitants. Le conseil approuve à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1^{er} janvier 2024.

6/ Appel aux dons pour le Maroc.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association des Maires de France invite les communes de France à apporter leur concours financier au peuple marocain. L'appel aux dons est ouvert via le compte de l'AMF34 SOLIDARITE. Monsieur le Maire propose que la commune verse la somme de 250 €. Sa proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

7/ Questions diverses.

- Recherche d'eau sur le défilé de Sainte Foi : Monsieur le Maire expose que compte-tenu du caractère de résurgence de la source et d'après les données géologiques étudiées, l'aquifère de la source semble disposer d'un potentiel supérieur. L'objectif est la réalisation d'un forage dans cet aquifère sur un site où la profondeur sera plus intéressante en termes d'exploitation. Il est donc nécessaire, afin de connaître la géométrie du réservoir et sa profondeur exploitable, de réaliser une étude géophysique par panneaux électriques.

Trois profils ont été retenus. Ils ne seront praticables qu'après intervention des équipes des forestiers sapeurs du Département.

Cette opération s'engagerait par une étude géophysique. Nous devrions ensuite faire appel à un bureau d'études en hydrogéologie. Le cabinet d'études pressenti est le cabinet ANTEA qui a établi un prévisionnel de commandes s'étalant sur une durée d'un an.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat (DETR), aides qui seront sollicitées après obtention du chiffrage global de l'opération.

Le conseil municipal confirme son intention de réaliser les recherches en eau sur le défilé de Sainte Foi.

- Projet SOLVEO ENERGIES : Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement des énergies renouvelables, la société SOLVEO souhaite déposer un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles privées. Ces panneaux seront implantés au-dessus de plantations destinées à produire des huiles essentielles. Actuellement, l'implantation en zone agricole est strictement interdite. La société SOLVEO a pris attache auprès de la communauté de communes Sud-Hérault afin de modifier le règlement du PLUI.

La société SOLVEO demande à la commune une lettre d'intention qui appuierait ce projet.

Les retombées pour la commune pourraient être de l'ordre de 20 % de l'IFER (Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) soit 5 400 €/an, si le projet aboutit.

Une discussion s'installe.

Une partie du conseil municipal met en avant le caractère touristique du site impacté et la pollution visuelle générée par l'implantation d'une surface aussi vaste (10 ha).

Le conseil municipal décide de prendre contact avec M. Cornillon de la communauté de communes afin de connaître la position de cette dernière à ce sujet, celle-ci étant entièrement décisionnaire.

- Octroi de subventions : Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous venons récemment d'obtenir du Département de l'Hérault une subvention supplémentaire de 13 800 € pour les travaux de voirie de la rue de Sainte Foi - phase 2 ainsi qu'une subvention de 3 000 € pour les travaux de mise en accessibilité PMR de l'arrêt de bus, place de la République.

L'aide départementale, FAIC 2023, d'un montant de 44 000 €, va être affectée à la réfection du chemin de Malviau.

Enfin, l'Etat, par le biais du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), vient de nous octroyer une aide de 16 000 € pour l'installation de la vidéosurveillance. Les travaux devraient démarrer courant octobre.

- Permanence d'une psychologue pour les accompagnements santé des allocataires RSA : Monsieur Carceller informe l'assemblée qu'une permanence accompagnement santé se tiendra le second jeudi de chaque mois pour les allocataires RSA de la commune.

- Repas des Aînés : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le repas des Aînés est programmé cette année le 12 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

